



REPUBLIQUE TOGOLAISE

Travail – Liberté – Patrie



**MINISTRE DE L'ACTION SOCIALE, DE LA PROMOTION
DE LA FEMME, DE LA PROTECTION DE L'ENFANT
ET DES PERSONNES AGEES**

**ÉVALUATION DE LA MISE EN ŒUVRE DE LA
DECLARATION ET DU PROGRAMME D'ACTION DE
BEIJING A L'OCCASION DU QUINZIEME
ANNIVERSAIRE DE SON ADOPTION**

- 2010 -

BEIJING + 15

Rapport national

Juin 2009

Nom du pays : TOGO

Nom de la personne chargée de coordonner les réponses : AKAKPO Akuavi Léontine

Fonction/Titre: Directrice Générale du Genre et de la Promotion de la Femme

Adresse: B.P 369 LOME TOGO

Téléphone – (Fixe): 00 228 221 61 66

- *(Mobile):* 00 228 915 50 52

Télécopie: 00 228 221 61 66 _

Courriel: akakpoyovo@yahoo.fr / dggpf.togo@gmail.com

PREMIERE PARTIE Mise en place d'un climat propice

Préambule: Dans la présente section, les pays évaluent dans quelle mesure il existe un climat propice à une mise en œuvre efficace du Programme d'action de Beijing. Cette évaluation doit s'appuyer sur les aspects ci-après relatifs à la mise en place d'un tel climat pour la mise en œuvre du Programme:

- a) Dispositifs institutionnels
 - b) Engagement à l'égard de la Convention sur l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes
 - c) Engagement à l'égard des protocoles continentaux sur l'égalité entre hommes et femmes
 - d) Engagement à l'égard des protocoles sous régionaux sur l'égalité entre hommes et femmes
 - e) Adoption d'une politique nationale en matière d'égalité entre hommes et femmes
 - f) Questions nouvelles pour l'Afrique
 - g) Intégration des principes d'égalité entre hommes et femmes aux stratégies nationales de développements et aux documents stratégiques pour la réduction de la pauvreté (DSRP)
- a) **Dispositifs institutionnels en faveur de l'égalité entre les hommes et les femmes, de l'équité et de l'autonomisation des femmes**

1.1 Des dispositifs institutionnels en faveur de l'égalité entre les hommes et les femmes, de l'équité et de l'autonomisation des femmes ont-ils été mis en place, conformément aux objectifs stratégiques du Programme d'action de Beijing et aux recommandations des différents examens de sa mise en œuvre?

Oui

Non

Si c'est le cas, veuillez énumérer les différents dispositifs et mécanismes institutionnels

existants:

| Dispositif institutionnel | Année de mise en place | Fonction(s) |
|----------------------------------------------------------------------------------|---------------------------------------|-------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| Direction Générale du Genre et de la Promotion de la Femme (DGGPF) | 2008 | Chargé de traduire dans les faits les grandes orientations du gouvernement en matière de promotion de la femme avec un accent particulier sur l'équité et l'égalité de genre : - Recenser tous les instruments juridiques nationaux et internationaux et en faire une banque de données ; - Vulgariser les textes promouvant le genre et protégeant les droits de la femme ; - Veiller à l'application des traités et conventions internationales relatives à la promotion du genre - Elaborer, mettre en œuvre et faire le suivi des stratégies de promotion du partenariat. |
| Commission Interministérielle de révision du Code des Personnes et de la Famille | 26 juin 2001(Décret n°2001-045/PM/RT) | chargée de faire des propositions de révision du code des personnes et de la famille de 1980 au regard des dispositions contenues dans les instruments juridiques internationaux ratifiés par le Togo |

| | | |
|-----------------------------------------------------------------------------------------------------------------|-----------------------------------------------------------------------|-----------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| Ministère de l'Action Sociale, de la Promotion de la Femme, de la Protection de l'Enfant et des Personnes Agées | 8 octobre 1996 (Décret n°96-107/PR modifié par le décret n°2001-17PR) | Définir la politique de promotion de la femme |
| Direction Générale de la Promotion Féminine (DGPF) | 16 août 1977 (Décret n°77-162) | Chargé de traduire dans les faits les grandes orientations du gouvernement en matière de promotion de la femme. |

1.2 Quelles sont les principales contraintes qui entravent le bon fonctionnement des mécanismes nationaux en faveur de l'égalité entre les hommes et les femmes ?

- La non concrétisation de la mise en place des points focaux genre et promotion de la femme dans tous les ministères ;
- La non adoption de la Politique nationale de l'équité et de l'égalité de genre (PNEEG) ;
- La faible capacité de mobilisation de ressources du pays due à la suspension de la coopération entre le Togo et l'Union Européenne ;
- Les effets pervers de la dévaluation du F CFA.
- La difficulté de faire adopter certains textes de lois en faveur de la femme. C'est le cas par exemple du code des personnes et de la famille révisé et de la loi sur les quotas de 30% pour la représentativité des femmes dans les instances de prise de décision ;
- Les pesanteurs sociologiques, c'est-à-dire, la résistance des us et coutumes ;
- L'insuffisance de la prise en compte du genre dans les politiques et programmes de développement ;
- L'insuffisance des moyens financiers et matériels au niveau du mécanisme national ;
- L'insuffisance de ressources humaines qualifiées.

b) Engagement vis-à-vis de la Convention sur l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes

1.3 Quelles nouvelles activités ont été menées en relation avec la Convention depuis l'évaluation de 2004? Quels enseignements ont-ils été tirés?

- Suite à la soumission en 2002 du rapport initial et des 2ème, 3ème, 4ème et 5ème rapports périodiques combinés du TOGO, des réponses aux préoccupations du Comité CEDEF ont été élaborées en 2005 et soutenues devant ledit Comité le 18 janvier 2006, suivies de recommandations. Les 6ème et 7ème rapports ont été élaborés et attendent d'être validés avant transmission ;
- A l'issue d'une étude diagnostique sur les disparités de genre au Togo, a suivi l'élaboration et l'adoption en conseil de Ministre de la Stratégie Nationale d'Intégration du Genre dans les Politiques et Programmes le 02 août 2006 prenant en compte la plupart des orientations de la CEDEF ;
- Harmonisation du Code de l'Enfant, du Code des Personnes et de la Famille et du Code Pénal avec les dispositions de la CEDEF.
- Sensibilisation des Magistrats sur la prise en compte de la CEDEF selon les dispositions des articles 50 et 140 de la constitution togolaise de 1992.
- Atelier d'harmonisation de certaines dispositions relatives aux droits de la femme en rapport avec les instruments nationaux notamment le code pénal, le code des personnes et de la famille et le projet du code de l'enfant au regard du contenu de la CEDEF à l'intention des Magistrats, de la Société Civile et des points focaux Genre ;
- Mise en place des cellules focales Genre dans neuf départements ministériels clés ;

C. Enseignements tirés

- Les ressources internes sont déterminantes dans le cadre de la mise en œuvre des mesures en conformité avec les dispositions de la CEDEF pour l'atteinte des résultats ;
- Le plaidoyer en direction des communautés religieuses doit constituer une dynamique de partenariat sur laquelle l'adoption de certaines mesures juridiques doit être fondée.

1.4 Le gouvernement a-t-il ratifié le protocole additionnel à la Convention?

Oui année de ratification [_____] Non

c) **Engagement à l'égard des protocoles continentaux sur l'égalité hommes - femmes**

1.5 Indiquer les mesures prises pour appliquer au niveau national la politique, la stratégie ou le cadre ci-après qui ont été adoptés à l'échelle continentale:

Année

1. *Déclaration solennelle de l'Union africaine sur l'égalité entre les hommes et les femmes*
[_2004_]

1.1. Présentation de rapports: Toujours Parfois Jamais

2. *Protocole africain sur les femmes* [_2005_]

2.1. Présentation de rapports: Toujours Parfois Jamais

d) **Engagement à l'égard des politiques et stratégies sous régionales pertinentes**

1.6 Indiquer les politiques ou stratégies sous régionales pertinentes et les mesures prises au niveau national

| Instrument | Mesures prises au niveau national |
|------------------------------|-------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| Politique Genre de la CEDEAO | Convergence de la stratégie nationale et de la politique genre avec les orientations de la politique genre de la CEDEAO |
| NEPAD | Convergence de la stratégie nationale et de la politique genre avec les orientations de la politique genre à l'échelle continentale |

e) **Adoption d'une politique nationale en matière d'égalité hommes - femmes**

1.7 Le gouvernement a-t-il élaboré une politique nationale en matière d'égalité hommes - femmes ou, le cas échéant, révisé la politique en place en application des recommandations de Beijing + 10 ?

Oui Année d'adoption [__2006*__] Non

*Il s'agit de la Stratégie Nationale d'Intégration du Genre dans les politiques et programmes du Togo. A la suite de cette stratégie, une politique nationale d'équité et d'égalité de genre a été validée en décembre 2008 et sera bientôt introduite en conseil de ministre pour adoption.

f) **Questions nouvelles pour l'Afrique**

1.8 Votre gouvernement a-t-il mis en place un mécanisme de budgétisation favorable à l'égalité hommes – femmes?

Oui Année de mise en place [_____] Non

NB : Il n'existe pas encore de mécanisme institutionnel. Cependant, le DSRP Complet a pris en compte la budgétisation favorable à l'égalité hommes – femmes.

1.9 Quels enseignements ont-ils été tirés de la formulation, de la mise en œuvre et du suivi de la politique nationale en matière d'égalité entre les hommes et les femmes?

- L'adoption de la stratégie nationale d'intégration du genre dans les politiques et programmes au Togo n'a pas véritablement permis de mobiliser les ressources extérieures attendues. Cependant, ce document a servi de vivier dans le cadre de la formulation des projets pour l'adoption du DSRP Complet.
- Prise de conscience de l'ampleur de la question « genre » par les hommes et les femmes ainsi que les gouvernants.

g) **Intégration des principes de l'égalité entre les hommes et les femmes aux stratégies nationales de développement et aux documents stratégiques pour la réduction de la pauvreté**

1.10 Le gouvernement a-t-il mis au point une stratégie nationale de développement ou un document stratégique pour la réduction de la pauvreté ?

Stratégie: Oui Année [__2007*__] Non
 Document: Oui Année [__2009**__] Non

* Stratégie nationale de développement à long terme axée sur les OMD.

** DSRP complet dont le processus a commencé depuis 2003

Si c'est le cas, veuillez indiquer les domaines intégrés à la stratégie nationale de développement et inscrits au budget du programme national d'activités (*ne cocher la case correspondante que si la réponse est oui*)

Questions relatives à l'égalité hommes-femmes intégrées aux stratégies nationales de développement ou au document stratégique pour la réduction de la pauvreté

Questions relatives à l'égalité hommes-femmes inscrites budget du programme au national de développement

| Les 12 domaines critiques | <u>Oui</u> | <u>Non</u> |
|---------------------------------------|-------------------------------------|-------------------------------------|
| 1. Les femmes et la pauvreté | <input checked="" type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> |
| 2. Les femmes et l'économie | <input checked="" type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> |
| 3. Éducation et formation des femmes | <input checked="" type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> |
| 4. Les femmes et la santé | <input checked="" type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> |
| 5. La violence à l'égard des femmes | <input checked="" type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> |
| 6. Les femmes et les conflits armés | <input type="checkbox"/> | <input checked="" type="checkbox"/> |
| 7. Les femmes et la prise de décision | <input checked="" type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> |
| 8. Les droits fondamentaux des femmes | <input checked="" type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> |

9. Les femmes et les medias
10. Les femmes et l'environnement
11. La petite fille
12. Le VIH/Sida

Questions nouvelles pour l'Afrique

13. Financement de l'égalité hommes-femmes
14. Autres (préciser)
Violence et paix

1.12 Veuillez évaluer le degré de disponibilité dans votre pays des statistiques et données ci-après

| | | | | |
|-------------------|--------------|-------|-------------|------------------|
| Très satisfaisant | Satisfaisant | Moyen | Insuffisant | Très insuffisant |
| 1 | 2 | 3 | 4 | 5 |

| Disponibilité des statistiques sur la question de l'égalité hommes - femmes dans les domaines ci-après | Réponse | | | | |
|--------------------------------------------------------------------------------------------------------|--------------------------|-------------------------------------|-------------------------------------|-------------------------------------|-------------------------------------|
| | 1 | 2 | 3 | 4 | 5 |
| Données ventilées par sexe sur les questions sociales (éducation, santé) | <input type="checkbox"/> | <input checked="" type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> |
| Données ventilées par sexe sur les questions économiques (production, revenu, commerce, emploi, etc.) | <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> | <input checked="" type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> |
| Données ventilées par sexe sur les questions environnementales | <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> | <input checked="" type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> |
| Données ventilées par sexe sur la gestion du temps | <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> | <input checked="" type="checkbox"/> |
| Statistiques sur la violence liée au genre /violence à l'égard des femmes | <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> | <input checked="" type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> |
| Statistiques sur les postes de responsabilité occupés par les femmes (gouvernement, Parlement, etc.) | <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> | <input checked="" type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> |

1.13 Évaluer l'efficacité de la méthode de diffusion des statistiques sur la question de l'égalité entre les hommes et les femmes

| | | | | |
|-----------------|------------|---------|----------|---------------------------------------|
| Très suffisante | Suffisante | Moyenne | Mauvaise | Insuffisante |
| 1 | 2 | 3 | 4 | 5 <input checked="" type="checkbox"/> |

1.13.1 Fait-on appel aux TIC? Oui Non

Veuillez préciser:

- Existence de Togo-Info qui vise à contribuer à l'accès aux informations socio-économiques désagrégées, fiables et actualisées, ainsi qu'à leur utilisation pour le suivi et l'évaluation de l'impact des initiatives de développement.
- Récente création du Site Web de la Direction Générale du Genre et de la Promotion de la Femme (www.dggpf.tg) chargé de diffuser les informations relatives au genre et droits de la femme.

DEUXIEME PARTIE: Examen des 12 domaines critiques et autres questions nouvelles

Préambule: La deuxième partie contient une série de questions qui peuvent être utilisées pour évaluer les résultats d'un pays par rapport aux mesures que doivent prendre les gouvernements, comme indiqué dans le Programme d'action de Beijing de 1995. Tous les domaines critiques sont couverts. Les pays examineront également leurs résultats à la lumière des questions interdépendantes et des questions nouvelles pour l'Afrique en rapport avec le Programme d'action de Beijing.

Section 1: Les femmes et la pauvreté

a) Mesures prises par le gouvernement

2.1.1 Indiquer les mesures prises par votre gouvernement à travers la révision des grandes orientations, la mise en place d'un nouveau cadre juridique et d'autres interventions et stratégies socio-économiques, pour renforcer l'autonomie des femmes et réduire leur niveau de pauvreté. *(Ne cocher la case correspondante que si la réponse est "oui")*

| Mesures/actions entreprises dans les domaines ci-après | Réponse | Si oui, indiquer les mesures précises prises au niveau national | Décrire brièvement les résultats concrets obtenus en précisant la date (année) |
|---------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|-----------------------------------------|-------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| Réaffectation des dépenses publiques en faveur des programmes et projets visant à renforcer l'autonomie des femmes | Oui <input type="checkbox"/> | | |
| Mise en place d'instruments de protection sociale (filets de protection en faveur des femmes et des petites filles) | Oui <input checked="" type="checkbox"/> | DGPE (Direction Générale de la Protection de l'Enfance) et DGGPF Processus d'adoption du code des personnes et de la famille révisé | - Mise en place d'une ligne verte Allo 111 en 2009 : Protection des enfants victimes de la violence et de la maltraitance ; - Création des centres d'écoute et de prise en charge des femmes victimes de violence |
| Fourniture de services (formation, services juridiques, crédit) aux femmes pour la création d'entreprises. | Oui <input checked="" type="checkbox"/> | DGGPF, Ministère chargé du développement des communautés à la base Adoption de la stratégie nationale de microfinance (SNMF) Programme de lutte contre la violence à l'égard des femmes | - Encadrement des groupements féminins ; - Formation, octroi de crédits et services juridiques 2008 - 2012 : mise en place des moyens d'accroissement des revenus des femmes et de la contribution à la croissance économique. Formation de femmes parajuristes et assistantes juridiques en prise en charge psychologique des femmes victimes violences. |

b) Prise en charge des questions interdépendantes et des questions nouvelles en rapport avec le Programme d'action de Beijing

2.1.2 En ce qui concerne le domaine critique "Les femmes et la pauvreté", veuillez indiquer si l'une des questions ci-après a été prise en charge dans le cadre des efforts visant à renforcer l'autonomie des femmes et à réduire la pauvreté. (Cocher la case appropriée)

| Mesures/actions entreprises dans les domaines ci-après | Réponse | Réponse |
|-----------------------------------------------------------------------------------|-----------------------------------------|-----------------------------------------|
| Mise en place d'un mécanisme de gestion axé sur les résultats | Oui <input checked="" type="checkbox"/> | Non <input type="checkbox"/> |
| Participation des hommes et des garçons | Oui <input type="checkbox"/> | Non <input checked="" type="checkbox"/> |
| Renforcement des capacités | Oui <input checked="" type="checkbox"/> | Non <input type="checkbox"/> |
| Egalité hommes- femmes et utilisation des TIC pour réduire la pauvreté des femmes | Oui <input checked="" type="checkbox"/> | Non <input type="checkbox"/> |
| Sécurité alimentaire | Oui <input checked="" type="checkbox"/> | Non <input type="checkbox"/> |
| Financement de l'égalité hommes - femmes pour réduire la pauvreté | Oui <input type="checkbox"/> | Non <input checked="" type="checkbox"/> |

Si la réponse à l'une de ces questions est "oui", veuillez préciser:

Mise en place d'un mécanisme de gestion : Tendance vers la Gestion Axée sur les Résultats (GAR) adoptée par le DSRP-C et le système des Nations Unies dans la programmation des actions en faveur de la population.

Renforcement des capacités : séminaires, ateliers de formation et de sensibilisation en la matière.

Egalité homme – femmes et utilisation des TIC : Création du site web et du Centre Informatique de la Femme (CIF) à la DGGPF et de Togo-Info

Sécurité alimentaire : Mise en place de l'Agence Nationale de Sécurité Alimentaire du Togo (ANSAT) en

2008

Section 2 : Education et formation des femmes

a) Mesures prises par le gouvernement

2.2.1 Indiquer les mesures prises par votre gouvernement en faveur de l'éducation et de la formation des femmes. (Ne cocher la case correspondante que si la réponse est "oui")

| Mesures/actions entreprises dans les domaines ci-après | Réponse | Si oui, indiquer les mesures précises prises au niveau national | Décrire brièvement les résultats concrets obtenus en précisant la date (année) |
|-----------------------------------------------------------------------------------------|-----------------------------------------|---------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|------------------------------------------------------------------------------------------|
| Elimination des obstacles qui entravent l'accès des garçons et des filles à l'éducation | Oui <input checked="" type="checkbox"/> | - Loi n° 2005-2009 du 3 août 2005 contre le trafic des enfants ; - Campagnes de sensibilisation sur l'importance de la scolarisation de la jeune fille ; - Gratuité des frais de scolarité de l'école de base | Augmentation du taux de scolarisation des enfants et particulièrement, des jeunes filles |

| | | | |
|--------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|-----------------------------------------|-------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|-----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| Mesures visant à renforcer la présence et le maintien des femmes et des filles dans l'enseignement supérieur, notamment dans les sciences, les mathématiques et la technologie | Oui <input checked="" type="checkbox"/> | Existence des initiatives de motivations (bourses d'étude universitaire) | Les filles s'intéressent de plus en plus aux séries scientifiques et aux métiers réputés d'hommes. |
| Comblent l'écart entre hommes et femmes dans l'alphabétisation fonctionnelle de base | Oui <input checked="" type="checkbox"/> | - Existence d'une structure chargée de l'alphabétisation sur l'ensemble du territoire - Elaboration et mise en œuvre des programmes d'alphabétisation fonctionnelle. | 44,4% de femmes sont alphabétisées contre 70,3% d'hommes (QUIBB 2006). |
| Appuyer et effectuer des études et des recherches sur la question de l'égalité hommes - femmes | Oui <input checked="" type="checkbox"/> | - Etude sur les disparités de genre au Togo - Réalisation de l'étude sur les MGF | Disponibilité des données statistiques sur les inégalités entre hommes et femmes Documentation du phénomène à l'échelle nationale (prévalence en 1998 de 12% à 7% en 2008) |
| Eliminer les disparités entre hommes et femmes dans tous les domaines de l'enseignement supérieur d'ici à 2015 | Oui <input checked="" type="checkbox"/> | Existence d'un système de motivations (bourses d'étude universitaire) | Discrimination positive dans l'octroi des bourses universitaires extérieures |
| Mesures pour lever les obstacles qui entravent la scolarisation des adolescentes enceintes | Oui <input checked="" type="checkbox"/> | Acceptation de la scolarisation/éducation des filles enceintes | Maintien des filles enceintes dans le système éducatif |

b) Prise en charge des questions interdépendantes et des questions nouvelles en rapport avec le Programme d'action de Beijing

2.2.2 En ce qui concerne le domaine d'action prioritaire "*Education et formation des femmes*", veuillez indiquer si l'une des questions ci-après a été prise en charge dans le cadre des efforts visant à renforcer l'autonomie des femmes et à réduire la pauvreté. (*Cocher la réponse appropriée*)

| Mesures/actions entreprises dans les domaines ci-après | Réponse | Réponse |
|-------------------------------------------------------------------------------------------------|-----------------------------------------|-----------------------------------------|
| Elaboration et mise en œuvre d'une politique efficace | Oui <input type="checkbox"/> | Non <input checked="" type="checkbox"/> |
| Mise en place de mécanismes de suivi et d'évaluation | Oui <input type="checkbox"/> | Non <input checked="" type="checkbox"/> |
| Disponibilité de données ventilées par sexe | Oui <input checked="" type="checkbox"/> | Non <input type="checkbox"/> |
| Renforcement des capacités | Oui <input checked="" type="checkbox"/> | Non <input type="checkbox"/> |
| Egalité hommes-femmes et utilisation des TIC pour l'éducation des femmes | Oui <input checked="" type="checkbox"/> | Non <input type="checkbox"/> |
| Prise en charge des questions de sécurité alimentaire | Oui <input checked="" type="checkbox"/> | Non <input type="checkbox"/> |
| Financement de l'égalité hommes – femmes en faveur de l'éducation et de la formation des femmes | Oui <input checked="" type="checkbox"/> | Non <input type="checkbox"/> |

Si la réponse à l'une des questions ci-dessus est "oui", veuillez préciser:

Renforcement des capacités : renforcement des capacités en genre du personnel du secteur éducatif et intégration du genre dans les curricula de formation.

Egalité hommes-femmes et utilisation des TIC pour l'éducation des femmes :

- Création du centre informatique pour la femme,

- Création du site web pour des recherche sur les questions genre et droits de la femme en faveur des femmes à la DGGPF.

Financement de l'égalité hommes – femmes en faveur de l'éducation et de la formation des femmes : Intégration du genre dans le programme de l'alphabétisation et de l'éducation des adultes.

Sécurité alimentaire : Mise en place de l'Agence Nationale de Sécurité Alimentaire du Togo (ANSAT) en 2008

Elaboration du Programme National de Sécurité Alimentaire (PNSA) intégrant les questions d'équité et d'égalité de genre

Section 3: Les femmes et la santé

a) Mesures prises par le gouvernement

2.3.1 Indiquer les mesures prises par votre gouvernement pour assurer des services de santé de qualité pour les femmes (*ne cocher la case correspondante que si la réponse est "oui"*)

| Mesures/actions entreprises dans les domaines ci-après | Réponse | Si oui, indiquer les mesures précises prises au niveau national | Décrire brièvement les résultats concrets obtenus en précisant la date (année) |
|------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|-----------------------------------------|--------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|--------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| Mise en œuvre du Programme d'action de la CIPD et de la Déclaration de Copenhague | Oui <input checked="" type="checkbox"/> | <ul style="list-style-type: none"> - Adoption de Plan National de Développement Sanitaire (PNDS) - Mise en place des programmes de santé nationaux avec des cadres stratégiques quinquennaux - Actions de promotion des bonnes pratiques alimentaires et de contrôle de croissance chez les enfants - L'élaboration du plan stratégique sectoriel de lutte contre le SIDA et les IST | Meilleure prise en compte des questions de santé maternelle et infantile (2005 à ce jour) |
| Elaboration, mise en œuvre et suivi de programmes de santé tenant compte de l'égalité hommes - femmes, notamment des services de santé en matière de reproduction et de sexualité et des services d'éducation abordables pour les femmes et les jeunes filles, et augmentation des ressources pour la santé des femmes | Oui <input checked="" type="checkbox"/> | <ul style="list-style-type: none"> -Mise en œuvre d'un programme de Planning Familial par l'Association Togolaise pour le Bien Etre de la Famille (ATBF). - Intégration de l'éducation sexuelle dans les programmes de l'éducation - Programme de la santé de reproduction avec l'appui de l'UNFPA | <ul style="list-style-type: none"> - Espacement des naissances. - Respect mutuel homme-femme en matière de sexualité. - Femmes mieux informées de la sexualité. - Les élèves sont mieux informés de la sexualité (2008). |

| | | | |
|----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|------------------------------------------------|---------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|---------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| <p>Réduction de la morbidité et de la mortalité maternelles, prise en charge des effets des avortements non médicaux, accès permanent des filles aux services et information en matière de santé et de nutrition, et lutte contre les pratiques traditionnelles préjudiciables pour la santé des femmes et des filles, notamment les mutilations génitales</p> | <p>Oui <input checked="" type="checkbox"/></p> | <ul style="list-style-type: none"> - Renforcement des services en SR et de nutrition au niveau des formations sanitaires ; - Programme d'appui à la promotion de la femme, à la lutte contre les violences basées sur le genre et à la prise en charge des victimes | <ul style="list-style-type: none"> - Les femmes sont de plus en plus informées sur les méfaits des MGF. - Pratique des MGF considérablement en baisse. Etude sur les MGF en 2008 ; |
| <p>Appui aux interventions visant à réduire la propagation du paludisme, des maladies cardiovasculaires, des infections sexuellement transmissibles et des cancers féminins, notamment la fourniture de services de santé en matière de reproduction gratuits ou subventionnés</p> | <p>Oui <input checked="" type="checkbox"/></p> | <ul style="list-style-type: none"> - Institution des Centre Médico-social (CMS), du Programme National de Lutte contre le Paludisme (PNLP), du Programme National de lutte contre le Sida (PNLS), du Comité National de Lutte contre le Sida (CNLS). - Acceptation des ONG agissant dans les domaines sanitaires tels le PSI. - Installation d'un centre national de transfusion sanguine et des centres de collecte et de qualification des hépatites. - Mise en œuvre à l'échelle nationale, d'un paquet d'interventions préventives à haut impact sur la nutrition, la vaccination, la supplémentation en vitamine A, le dépistage systématique et la distribution de moustiquaires imprégnées | <p>Une grande partie de la population est informée sur les maladies dont elle souffre et sur les précautions à prendre.</p> |
| <p>Introduction de cours obligatoires sur l'égalité hommes-femmes dans les facultés de médecine</p> | <p>Oui <input type="checkbox"/></p> | | |

b) Prise en charge des questions interdépendantes et des questions nouvelles en rapport avec le Programme d'action de Beijing

2.3.2 En ce qui concerne le domaine d'action prioritaire "*Les femmes et la santé*", veuillez indiquer si l'une des questions ci-après a été prise en charge dans le cadre des efforts visant à assurer des soins de santé de qualité pour les femmes et à réduire la pauvreté. (*Cocher la réponse appropriée*)

| Mesures/actions entreprises dans les domaines ci-après | Réponse | Réponse |
|----------------------------------------------------------------------------|-----------------------------------------|-----------------------------------------|
| Mise en place d'instruments et de mécanismes de suivi et d'évaluation | Oui <input checked="" type="checkbox"/> | Non <input type="checkbox"/> |
| Participation des hommes et des garçons | Oui <input checked="" type="checkbox"/> | Non <input type="checkbox"/> |
| Renforcement des capacités | Oui <input checked="" type="checkbox"/> | Non <input type="checkbox"/> |
| Egalité hommes-femmes et TIC pour la santé des femmes | Oui <input type="checkbox"/> | Non <input checked="" type="checkbox"/> |
| Questions liées à la sécurité alimentaire | Oui <input checked="" type="checkbox"/> | Non <input type="checkbox"/> |
| Financement de l'égalité hommes- femmes pour améliorer la santé des femmes | Oui <input checked="" type="checkbox"/> | Non <input type="checkbox"/> |
| Appui aux femmes âgées | Oui <input type="checkbox"/> | Non <input checked="" type="checkbox"/> |
| Appui aux filles contaminées par le VIH/Sida | Oui <input checked="" type="checkbox"/> | Non <input type="checkbox"/> |

Si la réponse à l'une des questions ci-dessus est "oui", veuillez préciser:

Mise en place d'instruments et de mécanismes de suivi et d'évaluation : Manuel de formation en suivi-évaluation des prestataires et des agents de santé communautaire en maternité à moindre risque en 2007.

Renforcement des capacités : Manuels de formation des agents de santé communautaire à la reconnaissance des signes de danger obstétricaux en 2006.

Questions liées à la sécurité alimentaire :

- Adoption du Programme National de Sécurité Alimentaire (PNSA) en 2009
- Adoption du Plan National de Développement Sanitaire (PNDS 2009-2013) en 2009 intégrant le volet nutrition.

Financement de l'égalité hommes- femmes pour améliorer la santé des femmes : Elaboration, validation et dissémination de la feuille de route pour la réduction de la mortalité maternelle, néonatale et infanto-juvénile en mai 2008 pour la période 2008-2012.

Appui aux filles contaminées par le VIH/Sida :

- Elaboration d'un manuel de formation en gestion des médicaments liés au VIH/Sida, tuberculose et santé de reproduction ;
- Gratuité du traitement aux ARV ;
- Création des centres de prise en charge des personnes vivant avec le VIH ;
- Elaboration des plans stratégiques de lutte contre le sida : plan 2001-2005 et 2007-2010.

Section 4: Le VIH/Sida et ses effets sur l'égalité hommes-femmes

a) Cadre institutionnel et politique national

2.4.1 Votre gouvernement a-t-il mis en place un cadre institutionnel pour la prise en charge de la question du VIH/Sida ou adopté une stratégie ou des mesures, notamment une modification du dispositif législatif pour répondre aux préoccupations en la matière ?

Oui

Non

Si oui, veuillez apporter les précisions ci-après:

| | Oui | Non |
|--------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|-------------------------------------|--------------------------|
| 1. Existence d'une politique du VIH/Sida soucieuse d'égalité entre les homes et les femmes | <input checked="" type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> |
| 2. Existence de directives et normes de prestation de services soucieuses d'égalité entre les hommes et les femmes | <input checked="" type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> |
| 3. Disponibilité des ressources humaines suffisantes | <input checked="" type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> |
| 4. Autres (veuillez préciser): | <input checked="" type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> |
| Création d'un comité national de lutte contre le VIH/SIDA présidé par le Chef de l'Etat. | <input checked="" type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> |
| Existence d'une législation sur la discrimination à l'égard des personnes vivant avec le VIH/SIDA | <input checked="" type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> |
| Disponibilité des ARV. | <input checked="" type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> |
| | <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> |
| | <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> |

2.4.2 Votre gouvernement a-t-il mis en place des cadres juridiques opérationnels pour atténuer la vulnérabilité des femmes et des jeunes filles et en assure-t-il le suivi?

Oui

Non

Si oui, veuillez préciser

- DGGPF/ Direction du Genre et des Droits de la Femme. Application des textes de la CEDEF, du code des personnes et de la famille.
- La loi n° 2005-012 du 14 décembre 2005 portant protection des personnes en matière du VIH/Sida.

b) Stratégie de prévention et de traitement du VIH/Sida

2.4.3 Votre gouvernement a-t-il adopté récemment des mesures et des politiques visant notamment à modifier la législation dans le cadre de la stratégie nationale de prévention et de traitement du VIH/Sida?

| Stratégies de prévention et de traitement du VIH/Sida | Réponse | Si oui, indiquer les mesures précises prises au niveau national | Décrire brièvement les résultats concrets obtenus en précisant la date (année) |
|------------------------------------------------------------------------------------|-----------------------------------------|-----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|---------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| Conseils et dépistage volontaire | Oui <input checked="" type="checkbox"/> | Centre de Dépistage Volontaire et Anonyme (CDVA) | Un nombre significatif au sein de la population connaît sa sérologie et en prend des précautions de prévention ou de traitement. |
| Disponibilité et utilisation des préservatifs masculins et féminins | Oui <input checked="" type="checkbox"/> | <ul style="list-style-type: none"> - PNLs - CNLS - Spots publicitaires ; - Actions des ONG en la matière, telles que PSI, ATBEF, etc. | Une bonne partie de la population est mise au courant de l'importance de l'utilisation des préservatifs. Le taux de prévalence en VIH/SIDA a diminué : 4,70% en 2003 et 4,20% en 2006 |
| Interventions ciblées en direction des femmes et d'autres groupes vulnérables | Oui <input checked="" type="checkbox"/> | <ul style="list-style-type: none"> - Structures de prise en charge des travailleuses de sexe, filles de bar et filles domestiques. - Programmes de sensibilisation à l'endroit des routiers, des homosexuels... | - Beaucoup sont informés des méthodes de prévention VIH/SIDA et IST. |
| Prévention de la transmission de la mère à l'enfant | Oui <input checked="" type="checkbox"/> | Programme PTME dans les centres de santé. | Régression du taux de transmission de la Mère à l'Enfant |
| Administration de la thérapie antirétrovirale | Oui <input checked="" type="checkbox"/> | Centrale d'Achat des médicaments Essentiels et Génériques (CAMEG) | - un nombre important de séropositifs est pris en charge gratuitement (2008). |
| Campagnes de communication pour modifier les comportements | Oui <input checked="" type="checkbox"/> | PSI, PNLs, CNLS, ONG, Pairs éducateurs, services sociaux, spots publicitaires, Sensibilisation et causeries-débats sur les médias | La majorité de la population est sensibilisée et informée des différentes manières de se protéger et de se conduire dans une relation sexuelle. |
| Soins médicaux et psychologiques et services sociaux pour les victimes du VIH/Sida | Oui <input checked="" type="checkbox"/> | Actions conjuguées de l'Etat et des ONG dans la prise en charge médicale et psychologique des PVVIH | Mise en confiance des PVVIH Encouragement du dépistage volontaire |
| Soins à domicile | Oui <input type="checkbox"/> | | |
| Autres (veuillez préciser) | Oui <input type="checkbox"/> | | |

Section 5: Violence à l'égard des femmes

a) Mesures prises par le gouvernement

2.5.1 Indiquer les mesures prises par votre gouvernement pour éliminer la violence à l'égard des femmes (*ne cocher la case correspondante que si la réponse est "oui"*)

| Stratégies de prévention et de traitement du VIH/Sida | Réponse | Si oui, indiquer les mesures précises prises au niveau national | Décrire brièvement les résultats concrets obtenus en précisant la date (année) |
|-------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|-----------------------------------------|------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| Dispositions juridiques pour sanctionner la violence à l'égard des femmes | Oui <input checked="" type="checkbox"/> | <ul style="list-style-type: none"> - Constitution togolaise de 1992, - Code du travail, - Loi n°98/016 du 17 novembre 1998 sur les MGF - Code de la sécurité sociale, - Code pénal, - Code des personnes et de la famille | <ul style="list-style-type: none"> - Régression des violences basées sur le genre ; - Les chefs traditionnels et les leaders religieux sont sensibles sur les questions des MGF ; - Les garants des us et coutumes sont sensibles sur les droits des femmes, l'élimination des différents rites de veuvage dégradant, le mariage forcé ainsi que les répudiations unilatérales sans dommage et intérêt ; - Les services judiciaires sont de plus en plus sensibles aux questions de violences. |
| Promulgation ou renforcement de la législation sanctionnant les contrevenants et appui aux femmes victimes de violence à travers une assistance judiciaire et juridique | Oui <input checked="" type="checkbox"/> | <ul style="list-style-type: none"> - Modernisation de la justice prenant en compte tous les aspects relatifs aux questions de femme, - le code du travail, - les centres d'écoute et de prise en charge - les services sociaux | <ul style="list-style-type: none"> - Les contrevenants ont été réprimandés ; - Prise de conscience de la population sur les méfaits de ces pratiques. |
| Prise en compte de l'égalité hommes -femmes dans toutes les politiques et lois en rapport avec la violence à l'égard des femmes | Oui <input checked="" type="checkbox"/> | <ul style="list-style-type: none"> - Ratification des conventions et textes internationaux (DUDH, CEDEF, CADHP, Protocole de la CADHP relatif aux droits de la femme, la convention sur les droits de l'enfant). - La constitution a pris en compte l'égalité des sexes ; - Le code des personnes et de la famille consacrent une évolution certaine du statut juridique de la femme ; - Le code pénal qui | <p>Régression des violences à l'égard des femmes (rites de veuvage, mariages forcées, MGF)</p> |

| | | | |
|--------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|-----------------------------------------|---------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|--------------------------------------------------------------------------------------------------|
| | | punit certains actes de violence. | |
| Accès des femmes handicapées à l'information sur les services en faveur des victimes de la violence | Oui <input checked="" type="checkbox"/> | - Création de la Direction des Personnes Handicapées (DPH) ; - Mise en place des centres d'écoute et de services sociaux | Accès des femmes handicapées aux centres d'écoute et aux services sociaux |
| Existence de foyers et de services de secours dotés de moyens financiers suffisants à la disposition des filles et des femmes | Oui <input type="checkbox"/> | | |
| Recherche, collecte de données et compilation de statistiques sur la violence au sein de la famille | Oui <input checked="" type="checkbox"/> | Etude sur les MGF par la DGGPF conjointement avec l'UNFPA et l'UNICEF en décembre 2007, Enquête WILDAF 2000, Enquête URD-DSG, 2000 et 2002 | Existence d'une banque de données sur les MGF (décembre 2007) et les autres formes de violences. |
| Mesures visant à empêcher le tourisme sexuel et la traite des femmes | Oui <input checked="" type="checkbox"/> | - Application des textes de la CEDEF et mise en place des séries de sensibilisation en rapport à ces textes. - Raffles spontanés des prostituées par les forces de sécurité. | Effets dissuasifs perceptibles au sein des populations |
| Encouragement des médias à examiner les effets des approches stéréotypées des rôles respectifs des hommes et des femmes, notamment celles qui sont véhiculées par la publicité | Oui <input checked="" type="checkbox"/> | - Magazines en langues locales sur les questions de femmes. - Emissions interactives. | Environnement médiatique favorable à l'image de la femme |

b) Prise en charge des questions interdépendantes et des questions nouvelles en rapport avec le Programme d'action de Beijing

2.5.2 En ce qui concerne le domaine d'action prioritaire "*La violence à l'égard des femmes*", veuillez indiquer si l'une des questions ci-après a été prise en charge dans le cadre des efforts visant à éliminer la violence à l'égard des femmes. (*Cocher la réponse appropriée*)

| Mesures/actions entreprises dans les domaines ci-après | Réponse | Réponse |
|---------------------------------------------------------------------------------------|-----------------------------------------|------------------------------|
| Elaboration et mise en œuvre d'une politique efficace | Oui <input checked="" type="checkbox"/> | Non <input type="checkbox"/> |
| Mise en place d'instruments et de mécanismes de suivi et d'évaluation | Oui <input checked="" type="checkbox"/> | Non <input type="checkbox"/> |
| Disponibilité de données ventilées par sexe | Oui <input checked="" type="checkbox"/> | Non <input type="checkbox"/> |
| Participation des hommes et des garçons | Oui <input checked="" type="checkbox"/> | Non <input type="checkbox"/> |
| Renforcement des capacités | Oui <input checked="" type="checkbox"/> | Non <input type="checkbox"/> |
| Financement de l'égalité hommes-femmes pour éliminer la violence à l'égard des femmes | Oui <input checked="" type="checkbox"/> | Non <input type="checkbox"/> |

Si la réponse à l'une des questions ci-dessus est "oui", veuillez préciser:

Elaboration et mise en œuvre d'une politique efficace : Consensus national sur la Stratégie Nationale de Lutte contre les VBG

Mise en place d'instruments et de mécanismes de suivi et d'évaluation : Prévus dans la stratégie et exécutés par l'Etat et les OSC

Disponibilité de données ventilées par sexe : Cf. Etude sur les violences conjugales et les autres formes de violences faites aux femmes au Togo, WILDAF-Togo, 2000 et Enquête sur la famille, les migration et l'urbanisation au Togo, URD-DSG, 2000 et Fascicule 1, 2002 (Nécessité d'actualisation de ces données)

Participation des hommes et des garçons : Formation des pairs éducateurs

Renforcement des capacités :

- Ateliers de formation et de sensibilisation par la DGGPF et les partenaires de la société civile pour éliminer la violence à l'égard des femmes ;
- 16 jours de campagne de sensibilisation organisée annuellement par WILDAF-Togo contre les VBG

Financement de l'égalité hommes-femmes pour éliminer la violence à l'égard des femmes : Mise en œuvre d'un programme national d'"Appui à la promotion de la femme, à la lutte contre les VBG et à la prise en charge des victimes" piloté par la DGGPF financé par l'UNFPA

Section 6: Les femmes et les conflits armés

a) Mesures prises par le gouvernement

2.6.1 Indiquer les mesures prises par votre gouvernement pour protéger les femmes dans les situations de conflit armé (*ne cocher la case correspondante que si la réponse est "oui"*)

| Mesures/actions entreprises dans les domaines ci-après | Réponse | Si oui, indiquer les mesures précises prises au niveau national | Décrire brièvement les résultats concrets obtenus en précisant la date (année) |
|--------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|-----------------------------------------|----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|-----------------------------------------------------------------------------------|
| La voix des femmes dans la prévention des conflits est entendue et elles participent activement aux processus de paix, notamment la planification, la conception, l'exécution, le suivi et l'évaluation des projets en faveur des réfugiés | Oui <input checked="" type="checkbox"/> | <ul style="list-style-type: none"> - Coordination Nationale d'Assistance aux Réfugiés et Déplacés - Création de WANEP, une ONG qui intervient dans la prévention des conflits. - Elaboration de guide de prévention - Programme de prévention et de sensibilisation exécuté par le Centre des Nations Unies pour le Désarmement et l'Ambassade des Etats-Unis en partenariat avec l'Etat. - Sensibilisation sur la résolution 1325 par le même centre | Pas de conflits armés au Togo, mais des mesures de prévention sont mises en place |

| | | | |
|------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|-----------------------------------------|---------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|---------------------------------------------------------|
| Formation des femmes au règlement des conflits, à la réconciliation et à la tolérance | Oui <input checked="" type="checkbox"/> | Organisation des ateliers de sensibilisation, d'information et de communication appuyés par le Centre des Nations Unies pour le Désarmement | Participation des femmes à la culture de la paix |
| Prise en compte de l'égalité hommes-femmes dans le règlement des conflits armés et autres | Oui <input type="checkbox"/> | | |
| Enquêtes et poursuites contre les membres de la police, des services de sécurité et des forces armées impliqués dans des actes de violence à l'égard des femmes | Oui <input type="checkbox"/> | | |
| Protection et garantie de l'intégrité des femmes réfugiées | Oui <input checked="" type="checkbox"/> | Création du Haut Commissariat aux Rapatriés et à l'Action Humanitaire (HCRAH) créé en 2005 | Protection des femmes réfugiées garantie |
| Formation des officiers de l'armée dans le domaine des droits fondamentaux des femmes et mesures pour aider les femmes réfugiées à surmonter les traumatismes consécutifs aux viols et à l'isolement | Oui <input checked="" type="checkbox"/> | Intégration de ces questions dans la formation des officiers | Sensibilité plus accrue des officiers sur ces questions |
| Application des dispositions de la résolution 1325 du Conseil de sécurité de l'ONU | Oui <input type="checkbox"/> | | |
| Application des dispositions du Protocole de l'UA sur les droits fondamentaux des femmes | Oui <input type="checkbox"/> | | |
| Ratification et intégration des conventions et protocoles internationaux à la législation nationale | Oui <input checked="" type="checkbox"/> | - Protocole à la Charte Africaines des Droits de l'Homme et des Peuples relatifs aux droits de la femme (CADHP) | |

b) Prise en charge des questions interdépendantes et des questions nouvelles en rapport avec le Programme d'action de Beijing

2.6.2 En ce qui concerne le domaine d'action prioritaire "*Les femmes et les conflits armés*", veuillez indiquer si l'une des questions ci-après a été prise en charge dans le cadre des efforts visant à protéger les femmes dans les conflits armés. (*Cocher la réponse appropriée*)

| Mesures/actions entreprises dans les domaines ci-après | Réponse | Réponse |
|--------------------------------------------------------------------------------------------------|-----------------------------------------|-----------------------------------------|
| Mise en place d'instruments et de mécanismes de suivi et d'évaluation | Oui <input type="checkbox"/> | Non <input checked="" type="checkbox"/> |
| Disponibilité de données ventilées par sexe | Oui <input type="checkbox"/> | Non <input checked="" type="checkbox"/> |
| Participation des hommes et des garçons | Oui <input type="checkbox"/> | Non <input checked="" type="checkbox"/> |
| Renforcement des capacités | Oui <input checked="" type="checkbox"/> | Non <input type="checkbox"/> |
| Egalité hommes-femmes et utilisation des TIC en faveur des femmes dans les situations de conflit | Oui <input type="checkbox"/> | Non <input checked="" type="checkbox"/> |
| Prise en charge des questions liées à la sécurité alimentaire | Oui <input checked="" type="checkbox"/> | Non <input type="checkbox"/> |
| Financement de l'égalité hommes-femmes en faveur des femmes dans les conflits armés | Oui <input type="checkbox"/> | Non <input checked="" type="checkbox"/> |

Si la réponse à l'une de ces questions est "oui", veuillez préciser:

Renforcement des capacités : Formation des officiers sur les questions liées aux conflits armés

Prise en charge des questions liées à la sécurité alimentaire : Le Togo n'est pas un Pays en conflit armé. Toutefois, il prend les dispositions nécessaires pour venir en aide aux personnes déplacées sur son territoire en vivres (action de la Coordination Nationale de l'Assistance aux Réfugiés (CNAR)).

Section 7: Les femmes et l'économie

a) Mesures prises par le gouvernement

2.7.1 Indiquer les mesures prises par votre gouvernement pour assurer la pleine participation des femmes à l'économie (*ne cocher la case correspondante que si la réponse est "oui"*)

| Mesures/actions entreprises dans les domaines ci-après | Réponse | Si oui, indiquer les mesures précises prises au niveau national | Décrire brièvement les résultats concrets obtenus en précisant la date (année) |
|-----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|-----------------------------------------|---------------------------------------------------------------------------------------------------------------|--------------------------------------------------------------------------------|
| Adoption et promulgation de lois garantissant un accès égal à l'emploi et à la protection sociale | Oui <input checked="" type="checkbox"/> | Code du travail ; Code de la sécurité sociale | L'égal accès des femmes garanti, mais il reste son application effective |
| Garantie d'un accès égal aux capitaux et aux opportunités commerciales. | Oui <input type="checkbox"/> | | |
| Renforcement des capacités dans le domaine de l'analyse économique qui tient compte de l'égalité hommes-femmes | Oui <input type="checkbox"/> | | |
| Ratification et intégration à la législation nationale des conventions et protocoles internationaux garantissant la participation des femmes à l'économie | Oui <input checked="" type="checkbox"/> | Protocole à la Charte Africaines des Droits de l'Homme et des Peuples relatifs aux droits de la femme (CADHP) | |

b) Prise en charge des questions interdépendantes et des questions nouvelles en rapport avec le Programme d'action de Beijing

2.7.2 En ce qui concerne le domaine d'action prioritaire "*Les femmes et l'économie*", veuillez indiquer si l'une des questions ci-après a été prise en charge dans le cadre des efforts visant à assurer la pleine participation des femmes à l'économie. (*Cocher la réponse appropriée*)

| Mesures/actions entreprises dans les domaines ci-après | Réponse | Réponse |
|-------------------------------------------------------------------------------------------------|-----------------------------------------|-----------------------------------------|
| Elaboration et mise en œuvre d'une politique efficace | Oui <input checked="" type="checkbox"/> | Non <input type="checkbox"/> |
| Mise en place d'instruments et de mécanismes de suivi et d'évaluation | Oui <input checked="" type="checkbox"/> | Non <input type="checkbox"/> |
| Disponibilité de données ventilées par sexe | Oui <input checked="" type="checkbox"/> | Non <input type="checkbox"/> |
| Participation des hommes et des garçons | Oui <input checked="" type="checkbox"/> | Non <input type="checkbox"/> |
| Renforcement des capacités | Oui <input checked="" type="checkbox"/> | Non <input type="checkbox"/> |
| Egalité hommes- femmes et utilisation des TIC pour la participation des femmes à l'économie | Oui <input type="checkbox"/> | Non <input checked="" type="checkbox"/> |
| Prise en charge des questions liées à la sécurité alimentaire | Oui <input checked="" type="checkbox"/> | Non <input type="checkbox"/> |
| Financement de l'égalité hommes- femmes pour favoriser la participation des femmes à l'économie | Oui <input checked="" type="checkbox"/> | Non <input type="checkbox"/> |

Si la réponse à l'une de ces questions est "oui", veuillez préciser:

Elaboration et mise en œuvre d'une politique efficace :

- ***Le Plan Intérimaire d'Actions Prioritaire.***

Ce plan a intégré dans les priorités les groupes vulnérables dont les femmes et les enfants.

- ***Le DSRP complet a été adopté en juin 2009 ;***

Cette stratégie a largement pris en compte les éléments essentiels de la politique nationale d'équité et d'égalité de genre (PNEEG) surtout en ce qui concerne le renforcement du pouvoir économique des femmes.

- ***Stratégie Nationale de Microfinance (SNMF) 2004-2008 et 2008-2012***

Cette stratégie intègre des dispositions sécurisant les femmes « actifs économiques » qui sont majoritaires dans l'accès aux produits financiers offerts par le secteur.

Mise en place d'instruments et de mécanismes de suivi et d'évaluation :

Les différentes stratégies et politiques adoptées ont prévu des mécanismes de suivi et d'évaluation en leur sein.

Disponibilité de données ventilées par sexe

Il existe des données ventilées par sexe au niveau des études conduites dans le cadre du processus d'adoption de ces différentes stratégies et politiques telles que :

- Etude sur le Profil de la pauvreté et vulnérabilité au Togo, mars 2007 ;
- Questionnaire des Indicateurs de Base de Bien-être (QUIBB), Janvier 2006.

Disponibilité de données ventilées par sexe :

Il existe des données ventilées par sexe au niveau des études conduites dans le cadre du processus d'adoption de ces différentes stratégies et politiques : Profil de la pauvreté et vulnérabilité au Togo, mars 2007 ; Questionnaire des Indicateurs de Base de Bien-être Janvier 2006.

Participation des hommes et des garçons :

Le processus d'élaboration des différentes politiques économiques intègre la stratégie de la participation des toutes les couches sociales y compris les hommes et les garçons.

Renforcement des capacités :

Le renforcement des capacités des femmes et des hommes est assuré au cours de l'élaboration des politiques économiques.

Prise en charge des questions liées à la sécurité alimentaire :

Le gouvernement a adopté un Programme National de Sécurité Alimentaire qui a pris en compte les besoins des femmes et des hommes. Les principaux axes de ce document ont été intégrés au DSRP Complet.

Financement de l'égalité hommes- femmes pour favoriser la participation des femmes à l'économie :

La participation de l'Etat au financement de l'égalité homme et femmes se fait à travers les instruments financiers tels que le budget d'Investissement et d'Equipement (BIE) et le Budget Général (BG). Cependant, l'opérationnalisation de ces différents instruments n'a pas été à la hauteur des attentes pour cause de la suspension de la coopération de l'EU avec le Togo.

Ce vide est comblé par l'action des institutions de microfinance qui octroient des fonds de roulement aux femmes sous forme de crédit.

Section 8: Les femmes et la prise de décisions

a) Mesures prises par le gouvernement

2.8.1 Indiquer les mesures prises par votre gouvernement pour assurer une participation effective des femmes à la gouvernance, au pouvoir et à la prise de décisions. (Ne cocher la case correspondante que si la réponse est "oui")

| Mesures/actions entreprises dans les domaines ci-après | Réponse | Si oui, indiquer les mesures précises prises au niveau national | Décrire brièvement les résultats concrets obtenus en précisant la date (année) |
|--------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|-----------------------------------------|-----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|-------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| Encouragement et renforcement de la représentation des femmes dans les structures politiques | Oui <input checked="" type="checkbox"/> | Existence du draft de l'avant projet de loi sur les quotas de 30% pour la participation des femmes aux instances de prise de décisions Le code électoral prévoit la réduction 50% de la caution des femmes candidates aux différentes élections. | Existence d'une réelle volonté politique pour l'émergence des femmes aux postes de prise de décision |
| Encouragement d'une plus grande participation des femmes, notamment les autochtones, aux processus de prise de décisions | Oui <input checked="" type="checkbox"/> | L'adoption de la loi sur la décentralisation constitue un instrument favorable pour la participation des populations locales y compris les femmes autochtones aux processus de prise de décision | - Existence des femmes Chefs de Canton, responsables des CVD, des ONG, Associations et Groupements. - Renforcement des capacités des femmes futures candidates aux élections locales en leadership féminin et gestion du pouvoir |
| Appui aux travaux de recherche visant à identifier les voies et moyens de renforcer l'autonomie politique des femmes | Oui <input checked="" type="checkbox"/> | Réalisation d'études : -- « Analyse des disparités et inégalités de genre au Togo », février 2006, DGPF ; - « Les obstacles à l'implication des femmes dans la vie publique et politique », février 2005, le Conseil Consultatif des Femmes | Disponibilité des données sur le genre et pouvoir. |

b) Prise en charge des questions interdépendantes et des questions nouvelles en rapport avec le Programme d'action de Beijing

2.8.2 En ce qui concerne le domaine d'action prioritaire "*Les femmes et la prise de décisions*", veuillez indiquer si l'une des questions ci-après a été prise en charge dans le cadre des efforts visant à assurer une participation égale des femmes au pouvoir et à la prise de décisions. (*Cocher la réponse appropriée*)

| Mesures/actions entreprises dans les domaines ci-après | Réponse | Réponse |
|---------------------------------------------------------------------------------------|-----------------------------------------|-----------------------------------------|
| Mise en place de mécanismes institutionnels | Oui <input checked="" type="checkbox"/> | Non <input type="checkbox"/> |
| Elaboration et mise en œuvre d'une politique efficace | Oui <input type="checkbox"/> | Non <input checked="" type="checkbox"/> |
| Mise en place d'instruments et de mécanismes de suivi et d'évaluation | Oui <input type="checkbox"/> | Non <input checked="" type="checkbox"/> |
| Disponibilité de données ventilées par sexe | Oui <input checked="" type="checkbox"/> | Non <input type="checkbox"/> |
| Participation des hommes et des garçons | Oui <input type="checkbox"/> | Non <input checked="" type="checkbox"/> |
| Renforcement des capacités | Oui <input checked="" type="checkbox"/> | Non <input type="checkbox"/> |
| Egalité hommes-femmes et TIC pour la participation des femmes à la prise de décisions | Oui <input checked="" type="checkbox"/> | Non <input type="checkbox"/> |
| Questions liées à la sécurité alimentaire | Oui <input type="checkbox"/> | Non <input checked="" type="checkbox"/> |
| Financement de l'égalité hommes-femmes | Oui <input checked="" type="checkbox"/> | Non <input type="checkbox"/> |

Si la réponse à l'une de ces questions est "oui", veuillez préciser:

Mise en place de mécanismes institutionnels :

- La Constitution togolaise de 1992 ;
- Mise en place des cellules focales Genre dans les différents départements ministériels.

Disponibilité de données ventilées par sexe :

Réalisation d'études :

- Analyse des disparités et inégalités de genre au Togo, février 2006, DGPF ;
- Les obstacles à l'implication des femmes dans la vie publique et politique, février 2005, le Conseil Consultatif des Femmes

Renforcement des capacités :

Formations et campagnes de sensibilisation à l'endroit des femmes dans le cadre de prise de décision.

Egalité hommes-femmes et TIC pour la participation des femmes à la prise de décisions :

- Mise en place dans toutes les régions des centres informatiques pour la femme.
- Création d'un site Web sur les questions de femmes sur le plan national, sous-régional, régional et international.

Financement de l'égalité hommes-femmes :

- Mise en exécution du projet d' « Appui à la promotion des droits de la femme » avec l'appui du PNUD.
- Mise en œuvre du programme d' « Appui à la promotion de la femme, à la lutte contre les violences et à la prise en charge des victimes » qui prévoit un volet renforcement des capacités des femmes en leadership féminin et genre avec l'appui de l'UNFPA.

Section 9: Droits fondamentaux des femmes

a) Mesures prises par le gouvernement

2.9.1 Indiquer les mesures prises par votre gouvernement pour protéger les droits fondamentaux des femmes. (Ne cocher la case correspondante que si la réponse est "oui")

| Mesures/actions entreprises dans les domaines ci-après | Réponse | Si oui, indiquer les mesures précises prises au niveau national | Décrire brièvement les résultats concrets obtenus en précisant la date (année) |
|---------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|-----------------------------------------|----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| Présentation en temps voulu à la Commission du rapport sur la Convention sur l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes | Oui <input type="checkbox"/> | | |
| Diffusion de l'information sur les mécanismes de recours nationaux, régionaux et internationaux contre les violations des droits des femmes | Oui <input checked="" type="checkbox"/> | Organisation des campagnes de sensibilisation sur les voies de recours par les institutions de l'Etat et les ONG | Prise en charge des personnes victimes de violation par : - Les forces de sécurité, - Les ministères en charge des droits de la femme, - Les chefs coutumiers, - Les religieux, etc. - La saisine des tribunaux en la matière |
| Consécration du principe de l'égalité hommes-femmes dans la législation nationale et multiplication des programmes pour protéger les droits fondamentaux des femmes | Oui <input checked="" type="checkbox"/> | Le principe de l'égalité hommes-femmes est consacré dans : - La Constitution ; - Le code du travail ; - Le code de sécurité sociale - Le code des Personnes et de la famille, - Programme de lutte contre le MGF, - Programme de promotion du genre et des droits de la femme à travers le renforcement de capacités | - Propension au respect des droits fondamentaux des femmes ; - Mise en confiance des femmes vis-à-vis de leur communauté ; - Tendance à la confortation des droits des femmes dans la législation |
| Traduction dans un langage accessible au plus grand nombre des données relatives à l'égalité hommes-femmes, notamment les protocoles pertinents | Oui <input checked="" type="checkbox"/> | Existence d'une direction de l'alphabétisation et de la formation des adultes au sein du ministère des enseignements primaire et secondaire et de l'alphabétisation | Traduction des textes disponibles en langues d'alphabétisation : - CEDEF ; - Protocole à la Charte africaine des droits de l'homme et des peuples relatif aux droits de la femme |
| Ratification et intégration à la législation nationale des conventions et protocoles internationaux et africains garantissant les droits fondamentaux des femmes | Oui <input checked="" type="checkbox"/> | Ratification des textes tels que: - CEDEF ; - Protocole de la CADHP relatif aux droits de la femme. | Renforcement de l'arsenal juridique national en matière de protection des droits de la femme. |

b) Prise en charge des questions interdépendantes et des questions nouvelles en rapport avec le Programme d'action de Beijing

2.9.2 En ce qui concerne le domaine d'action prioritaire "*Les droits fondamentaux des femmes*", veuillez indiquer si l'une des questions ci-après a été prise en charge dans le cadre des efforts visant à protéger les droits des femmes. (*Cocher la réponse appropriée*)

| Mesures/actions entreprises dans les domaines ci-après | Réponse | Réponse |
|-----------------------------------------------------------------------|-----------------------------------------|-----------------------------------------|
| Mise en place d'instruments et de mécanismes de suivi et d'évaluation | Oui <input type="checkbox"/> | Non <input checked="" type="checkbox"/> |
| Disponibilité de données ventilées par sexe | Oui <input type="checkbox"/> | Non <input checked="" type="checkbox"/> |
| Participation des hommes et des garçons | Oui <input checked="" type="checkbox"/> | Non <input type="checkbox"/> |
| Renforcement des capacités | Oui <input checked="" type="checkbox"/> | Non <input type="checkbox"/> |
| Egalité hommes-femmes et TIC | Oui <input checked="" type="checkbox"/> | Non <input type="checkbox"/> |
| Questions liées à la sécurité alimentaire | Oui <input checked="" type="checkbox"/> | Non <input type="checkbox"/> |
| Financement de l'égalité hommes-femmes | Oui <input checked="" type="checkbox"/> | Non <input type="checkbox"/> |

Si la réponse à l'une de ces questions est "oui", veuillez préciser:

Participation des hommes et des garçons :

La philosophie de mise en œuvre des projets et programmes de développement consacre désormais la participation de tous les segments (Hommes garçons femmes et filles) de la population à des actions les concernant.

Renforcement des capacités :

Les cellules focales genre, les cadres du ministère en charge du genre et ceux d'autres ressources humaines impliquées notamment les magistrats, les journalistes, les chefs traditionnels, les parlementaires, les responsables des organisations de la société civile, les conseillers pédagogiques de l'enseignement primaire, et les parajuristes.

Egalité hommes-femmes et TIC :

La création d'un site web à la DGGPF permettant un accès facile aux informations sur les droits fondamentaux des femmes.

Questions liées à la sécurité alimentaire :

Les dispositions du code des personnes et de la famille organisent le droit des femmes à l'alimentation.

Financement de l'égalité hommes-femmes :

Mise en exécution du projet d' « Appui à la promotion des droits de la femme » avec l'appui du PNUD.

Section 10: Les femmes et les médias

a) Mesures prises par le gouvernement

2.10.1 Indiquer les mesures prises par votre gouvernement pour assurer une participation effective des femmes dans les médias (*ne cocher la case correspondante que si la réponse est “oui”*)

| Mesures/actions entreprises dans les domaines ci-après | Réponse | Si oui, indiquer les mesures précises prises au niveau national | Décrire brièvement les résultats concrets obtenus en précisant la date (année) |
|-----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|-----------------------------------------|-------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|-------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| Mesures pour appuyer la recherche sur les femmes et les médias et garantir leur accès et leur participation à ces moyens d'information | Oui <input type="checkbox"/> | | |
| Encouragement des politiques médiatiques favorisant l'égalité hommes- femmes, en général, et dans les nominations à tous les postes dans les médias, en particulier | Oui <input checked="" type="checkbox"/> | - Insertion des plages horaires de magazines féminins dans les programmes médiatiques. - Promotion de femmes journalistes à des postes de responsabilité | - Participation des femmes aux débats interactifs sur les médias. - Emergence des femmes Chefs de média. |
| Encouragement et reconnaissance des réseaux médiatiques féminins | Oui <input checked="" type="checkbox"/> | Appui au Réseau des Communicateurs Genre et Développement (RECOGED) | Prise en compte plus accru des questions de genre sur les médias. |
| Encouragement de la participation des femmes à l'élaboration des directives professionnelles et des codes de conduite des médias | Oui <input type="checkbox"/> | | |
| Encouragement des travaux de recherche soucieux d'égalité entre les hommes et les femmes, mise en œuvre d'une stratégie d'information, d'éducation et de communication et appui à la recherche sur les femmes et les médias | Oui <input type="checkbox"/> | | |
| Application des dispositions du Sommet mondial sur la société de l'information | Oui <input type="checkbox"/> | | |

b) Prise en charge des questions interdépendantes et des questions nouvelles en rapport avec le Programme d'action de Beijing

2.10.2 En ce qui concerne le domaine d'action prioritaire “*Les femmes et les médias*”, veuillez indiquer si l'une des questions ci-après a été prise en charge dans le cadre des efforts visant à assurer une participation égale des femmes dans les médias. (*Cocher la réponse appropriée*)

| Mesures/actions entreprises dans les domaines ci-après | Réponse | Réponse |
|-----------------------------------------------------------------------|-----------------------------------------|-----------------------------------------|
| Mise en place de mécanismes institutionnels | Oui <input type="checkbox"/> | Non <input checked="" type="checkbox"/> |
| Elaboration et mise en œuvre d'une politique efficace | Oui <input type="checkbox"/> | Non <input checked="" type="checkbox"/> |
| Mise en place d'instruments et de mécanismes de suivi et d'évaluation | Oui <input type="checkbox"/> | Non <input checked="" type="checkbox"/> |
| Disponibilité de données ventilées par sexe | Oui <input type="checkbox"/> | Non <input checked="" type="checkbox"/> |
| Participation des hommes et des garçons | Oui <input type="checkbox"/> | Non <input checked="" type="checkbox"/> |
| Renforcement des capacités | Oui <input checked="" type="checkbox"/> | Non <input type="checkbox"/> |
| Questions liées à la sécurité alimentaire | Oui <input type="checkbox"/> | Non <input checked="" type="checkbox"/> |
| Financement de l'égalité hommes -femmes | Oui <input type="checkbox"/> | Non <input checked="" type="checkbox"/> |

Si la réponse à l'une de ces questions est “oui”, veuillez préciser:

Renforcement des capacités :

- Elaboration d'un module de formation en genre et média par la DGGPF ;
- Formation des journalistes en genre et droits des femmes.

Section 11: Les femmes et l'environnement

a) Mesures prises par le gouvernement

2.11.1 Indiquer les mesures prises par votre gouvernement pour assurer une participation effective des femmes aux activités liées à l'environnement (*ne cocher la case correspondante que si la réponse est "oui"*)

| Mesures/actions entreprises dans les domaines ci-après | Réponse | Si oui, indiquer les mesures précises prises au niveau national | Décrire brièvement les résultats concrets obtenus en précisant la date (année) |
|-------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|-----------------------------------------|------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|-------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| Mesures intégrant le principe de l'égalité hommes-femmes dans la conception et la mise en œuvre d'une gestion écologiquement rationnelle des ressources, notamment en milieu rural | Oui <input checked="" type="checkbox"/> | Le Programme Régional Biomasse Energie (PRBE). | - L'harmonisation des politiques et stratégies bioénergétique ; - La rationalisation des systèmes d'approvisionnement en bois énergie ; - La promotion des usages modernes de la biomasse |
| Mesures pour prendre en compte l'égalité hommes-femmes dans la réalisation de l'Objectif du Millénaire pour le développement n° 7 et renforcer l'autonomie des femmes en tant que productrices et consommatrices pour assurer l'efficacité des interventions dans le domaine de l'environnement | Oui <input checked="" type="checkbox"/> | Les programmes suivants sont développés : - Diversité biologique ; - Lutte contre la désertification ; Eau/assainissement | Tous les programmes en relation avec les conventions de la génération de Rio intègrent les besoins et intérêts des femmes |
| Fourniture d'une assistance technique aux femmes dans certains secteurs comme l'agriculture, la pêche, la petite entreprise, le commerce et l'industrie | Oui <input checked="" type="checkbox"/> | Programme d'assistance à la pêche artisanale et aux transformatrices de produits de pêche | Amélioration de la productivité du secteur |
| Évaluation des politiques et programmes du point de vue de leurs effets sur l'environnement et de l'accès égal des femmes aux ressources naturelles et à leur utilisation | Oui <input checked="" type="checkbox"/> | Systématisation des études d'impact environnementales | Prise en compte de la dimension environnementale dans les programmes et projets |

b) Prise en charge des questions interdépendantes et des questions nouvelles en rapport avec le Programme d'action de Beijing

2.11.2 En ce qui concerne le domaine d'action prioritaire "*Les femmes et l'environnement*", veuillez indiquer si l'une des questions ci-après a été prise en charge dans le cadre des efforts visant à favoriser une participation égale des femmes dans le domaine de l'environnement. (*Cocher la réponse appropriée*)

| Mesures/actions entreprises dans les domaines ci-après | Réponse | Réponse |
|-----------------------------------------------------------------------|-----------------------------------------|-----------------------------------------|
| Elaboration et mise en œuvre d'une politique efficace | Oui <input checked="" type="checkbox"/> | Non <input type="checkbox"/> |
| Mise en place d'instruments et de mécanismes de suivi et d'évaluation | Oui <input type="checkbox"/> | Non <input checked="" type="checkbox"/> |
| Disponibilité de données ventilées par sexe | Oui <input type="checkbox"/> | Non <input checked="" type="checkbox"/> |
| Participation des hommes et des garçons | Oui <input type="checkbox"/> | Non <input checked="" type="checkbox"/> |
| Renforcement des capacités | Oui <input checked="" type="checkbox"/> | Non <input type="checkbox"/> |
| Egalité hommes –femmes et TIC | Oui <input type="checkbox"/> | Non <input checked="" type="checkbox"/> |
| Questions liées à la sécurité alimentaire | Oui <input type="checkbox"/> | Non <input checked="" type="checkbox"/> |
| Financement de l'égalité hommes -femmes | Oui <input type="checkbox"/> | Non <input checked="" type="checkbox"/> |

Si la réponse à l'une de ces questions est "oui", veuillez préciser:

Elaboration et mise en œuvre d'une politique efficace

La politique du secteur de l'environnement intègre des questions de genre

Renforcement des capacités :

Existence d'un programme de renforcement des capacités des acteurs de mise en œuvre des actions en matière de protection de l'environnement.

Section 12: La petite fille

a) Mesures prises par le gouvernement

2.12.1 Indiquer les mesures prises par votre gouvernement en faveur des petites filles (*ne cocher la case correspondante que si la réponse est "oui"*)

| Mesures/actions entreprises dans les domaines ci-après | Réponse | Si oui, indiquer les mesures précises prises au niveau national | Décrire brièvement les résultats concrets obtenus en précisant la date (année) |
|--------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|-----------------------------------------|-----------------------------------------------------------------|-------------------------------------------------------------------------------------------------|
| Elimination des injustices et des obstacles au droit d'héritage des petites filles | Oui <input checked="" type="checkbox"/> | - Code des personnes et de la famille, - Code de l'enfant | Organisation des campagnes de sensibilisation et de formation sur les droits de la petite fille |
| Adoption et promulgation d'une législation pour protéger les jeunes filles de toutes les formes de violence et ne légaliser les mariages qu'avec leur consentement | Oui <input checked="" type="checkbox"/> | - Code des personnes et de la famille. - Code de l'enfant | Annulation de mariage pour absence ou vice de consentement |
| Mise en œuvre de politiques, plans et programmes pour assurer la survie, la protection, l'épanouissement et le progrès des ss | Oui <input checked="" type="checkbox"/> | Systématisation de la prise en charge des SS | Meilleur suivi des malades. |
| Recherches en cours sur la situation des petites filles et réadaptation des politiques et programmes | Oui <input type="checkbox"/> | | |
| Elaboration et adoption de programmes, de matériaux pédagogiques et de manuels pour améliorer l'image, la vie et les opportunités d'emploi des jeunes filles | Oui <input type="checkbox"/> | | |
| Garantie d'une prestation équitable de services et de matériel aux jeunes filles handicapées | Oui <input type="checkbox"/> | | |

b) Prise en charge des questions interdépendantes et des questions nouvelles en rapport avec le Programme d'action de Beijing

2.12.2 En ce qui concerne le domaine d'action prioritaire "La fillette", veuillez indiquer si l'une des questions ci-après a été prise en charge dans le cadre des efforts visant à favoriser les droits des petites filles. (Cocher la réponse appropriée)

| Mesures/actions entreprises dans les domaines ci-après | Réponse | Réponse |
|-----------------------------------------------------------------------|-----------------------------------------|-----------------------------------------|
| Elaboration et mise en œuvre d'une politique efficace | Oui <input type="checkbox"/> | Non <input checked="" type="checkbox"/> |
| Mise en place d'instruments et de mécanismes de suivi et d'évaluation | Oui <input type="checkbox"/> | Non <input checked="" type="checkbox"/> |
| Disponibilité de données ventilées par sexe | Oui <input type="checkbox"/> | Non <input checked="" type="checkbox"/> |
| Participation des hommes et des garçons | Oui <input type="checkbox"/> | Non <input checked="" type="checkbox"/> |
| Renforcement des capacités | Oui <input type="checkbox"/> | Non <input checked="" type="checkbox"/> |
| Egalité hommes- femmes et TIC | Oui <input type="checkbox"/> | Non <input checked="" type="checkbox"/> |
| Questions liées à la sécurité alimentaire | Oui <input checked="" type="checkbox"/> | Non <input type="checkbox"/> |
| Financement de l'égalité hommes -femmes | Oui <input type="checkbox"/> | Non <input checked="" type="checkbox"/> |

b) Ratification ou intégration à la législation nationale des protocoles mondiaux pertinents

2.12.2 Votre pays a-t-il ratifié et intégré la Convention relative aux droits de l'enfant à sa législation?

Ratification

Oui

Intégration

Oui

Si la réponse à la question ci-dessus est "oui", veuillez préciser:

Le code de l'enfant a été adopté le 6 juillet 2007.

TROISIÈME PARTIE: Examen des principaux acquis, défis et enseignements

De manière générale, dans le cadre de vos efforts pour mettre en œuvre le Programme d'action de Beijing dans votre pays, veuillez mentionner les quatre principaux acquis, défis et enseignements qui, selon vous, méritent d'être signalés. Veuillez les classer par ordre de priorité.

Principaux acquis dans la mise en œuvre du Programme d'action de Beijing

1. Installation des centres d'écoute et de conseil des victimes de violence basées sur le genre
2. Mise en place d'un plan stratégique d'intégration
3. Mise en place d'un pool de formateurs nationaux en genre et développement
4. Loi portant interdiction des MGF.
5. Prise de décret portant création des cellules focales genre au sein des départements ministériels.
6. Création d'un site Web, mise sur pied d'un centre de compilation et de diffusion des données nationales sur le genre et le développement, d'un centre de documentation, des Centres Informatiques pour la Femme.

Principaux défis dans la mise en œuvre du Programme d'action de Beijing

1. Nécessité de l'adoption d'un plan stratégique sectoriel VIH/SIDA
2. Extension des centres d'écoute et de prise en charge des victimes de violence basées sur le genre à toutes les préfectures
3. Création des centres régionaux de formation des filles et filles-mères déshéritées pour faciliter leur insertion socioprofessionnelle
4. Œuvrer à l'adoption de la loi sur le harcèlement sexuel et autres violences émergentes.

Principaux enseignements tirés de la mise en œuvre du Programme d'action de Beijing

1. La prise de mesures pour la stabilisation institutionnelle du ministère en charge de la promotion de la femme et du genre reste un préalable pour l'efficacité de la mise œuvre de la politique nationale Genre
2. Le phénomène de vie chère doit inciter le gouvernement et les autres partenaires à investir plus pour soutenir les femmes rurales dans leurs efforts de garantie de la sécurité alimentaire.
3. La promotion du développement de la filière bois énergie en tant que ressource à valoriser est une approche qui permet de résoudre le problème de dépendance des villes en énergie domestique et au-delà limite la charge des femmes.
4. L'instauration des normes de prise en charge des enfants en situation difficile notamment le paquet minimum, de même que la gestion adéquate des questions d'adoption d'enfants est incontournable pour faciliter le travail des acteurs et des populations.